

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

10/01/2022

Dossier complet le :

12/02/2022

N° d'enregistrement :

f09322p0009

**1. Intitulé du projet**

RD900 - Projet de construction de galeries pare-blocs - PR 104+327 à 105+135 - Commune de Val d'Oronaye

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Nom, prénom et qualité de la personne

Eliane BARREILLE

habilitée à représenter la personne morale

Présidente

RCS / SIRET

2 2 0 4 0 0 0 1 4 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6a)	Ces ouvrages étant établis sur une route existante, dont ni l'emprise ni le tracé ne seront significativement modifiés, n'apparaissent pas relever des catégories de la nomenclature de l'annexe à l'article R122.2 du Code de l'Environnement et notamment de la catégorie 6 concernant les infrastructures routières.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet départemental concerne la construction de 6 galeries pare-blocs sur la route départementale 900 existante, entre les PR104+327 à 105+135, soit une longueur totale de galeries de 480 m. Le projet inclut le terrassement nécessaire du talus amont pour la mise au gabarit de la chaussée et l'emprise des galeries.

Le projet est situé en versant montagneux au lieu-dit la Rochaille et ne recoupe pas de cours d'eau.



#### **4.2 Objectifs du projet**

La RD900 est un itinéraire transfrontalier existant entre la France et l'Italie par le col de Larche. Il est ouvert toute l'année mais soumis à des fermetures temporaires principalement en raison de risques d'avalanche, de coulées de boue ou de chutes de pierres (système de détection de chute de blocs dans le versant et fermeture automatique). De plus, l'infrastructure ne répond pas au niveau de service attendu pour cet itinéraire emprunté par des poids-lourds (12% du trafic) et est ponctuellement interdit aux cyclistes et convois agricoles. Elle est soumise à une limitation de tonnage à 26 T maxi (sauf dérogation).

Au schéma routier départemental, la RD900 est classée en voie de type structurant B qui représente 687 km sur l'ensemble du département. Ce réseau permet de relier les principaux pôles du département, tels les chefs lieu de canton mais aussi les pôles majeurs ou d'attraction locale, les relais d'attraction locale ainsi que les pôles touristiques. Le réseau structurant B permet de structurer le département, il est le plus stratégique en terme de drainage et de désenclavement. Ce réseau concerne non seulement le trafic de transit mais aussi le trafic local.

Les objectifs du projet sont donc multiples :

- sécuriser les usagers de cette route ;
- offrir un gabarit adapté au niveau de trafic de cet itinéraire transfrontalier existant ;
- permettre les déplacements de l'ensemble des usagers de cette infrastructure et notamment les modes doux.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet prévoit la construction de 6 galeries pare-blocs pour une longueur totale de 480 mètres.

La construction des galeries nécessitent le terrassement du talus amont sur une largeur comprise entre 7 et 8 mètres et la mise en œuvre d'ouvrages de soutènement du talus. Ce terrassement est nécessaire également pour maintenir la circulation par alternat sur une voie durant les travaux et conserver une largeur suffisante de plateforme de travail.

Pour chaque galerie, le mode de réalisation sera identique. Les différentes étapes de travaux nécessiteront des basculements de circulation pour permettre leur réalisation.

Les principales étapes de chaque galerie sont :

- Terrassement du talus amont et mise en sécurité de la plateforme de travail ;
- Réalisation de l'ouvrage de soutènement du talus de type paroi clouée (stabilisation du talus amont) ;
- Forage des pieux amont et réalisation du piédroit associé (fondation des futures galeries) ;
- Forage des pieux aval, réalisation du piédroit associé et forage des clous aval (fondation futures galeries) ;
- Pose de la couverture, réalisation des frontons et de l'étanchéité ;
- Mise en œuvre du complexe drainant à l'arrière du piédroit amont ;
- Terrassement du talus amont nécessaire au rétablissement de la chaussée entre galeries et constitution de la structure de chaussée ;
- Mise en place du dissipateur d'énergie et remblais de liaison avec le talus naturel ;
- Réalisation des superstructures (chaussées, dispositifs de retenue, génie civil des réseaux secs ...).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet n'aura pas d'incidences en phase d'exploitation. En effet, l'objectif du projet n'est pas d'augmenter la circulation mais de la sécuriser et d'offrir un gabarit adapté aux différents modes de déplacements. Le trafic de cet itinéraire est évalué à 835 véhicules / jours dont un trafic poids-lourds de 12%. Le trafic estival peut atteindre des pics de circulation de 2 000 véhicules / jours.

Le projet permettra également la circulation des cyclistes sur cette section de la RD900.



#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Plusieurs réunions préalables ont eu lieu avec les services de la DDT et de la Préfecture (cf annexe 9).

- Le projet est la sécurisation d'une infrastructure routière existante et en place.
- Il n'induit pas de rejet pluvial supplémentaire. Il ne concerne pas et n'intercepte pas de cours d'eau référencés à la cartographie départementale des cours d'eau. Les déblais provisoires seront stockés hors du lit majeur d'un cours d'eau. Le projet n'est pas soumis à la loi sur l'eau.
- Le défrichement nécessaire aux travaux est évalué à 2660 m<sup>2</sup>. Il a été établi par superposition avec la BD\_Forêt2. Les terrains appartiennent à l'Etat. Une convention d'exploitation sera établie avec l'ONF.
- Au vu du bilan écologique, le projet ne nécessite pas de dérogation au titre des espèces protégées.
- Le projet n'entraîne pas d'expropriation.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale:	845 mètres
Longueur de galeries	480 mètres
Largeur :	16,50 mètres (dont 9.6 m de chaussée)
Hauteur :	9.30 mètres (moyenne)
Nombre de galeries :	6
Surface nécessaire en phase chantier (temporaire), y compris voirie existante, zone de stockage et zones d'installation de chantier :	1.97 Ha

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

RD900 - La Rochaille  
Val d'Oronaye (04120)

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. 44° 28' 35 " N Lat. 6 ° 46 ' 13 " E

Point d'arrivée :

Long. 44° 28' 35 " N Lat. 6 ° 46 ' 52 " E

Communes traversées :

Val d'Oronaye  
Parcelle : A0096

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II : n° 930012728 - Haute vallée de l'Ubaye - Massif de Chambeyron - Rochers de Saint-Ours - Tête de Moïse
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Val d'Oronaye est classée en zone de montagne (vallée de l'Ubaye).
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inclus dans le périmètre d'étude de la charte du parc national du Mercantour (hors cœur de parc et zone d'adhésion). Source : <a href="http://map.parcsnationaux.fr/">http://map.parcsnationaux.fr/</a>
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En bordure ouest du site : Paysage remarquable - Mercantour  MH - Fort de Tournoux (1910030430) : 1480 m MH - Redoute de Berwick (1910030459) : 1760 m

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN prescrit par arrêté préfectoral n°2021-245-006 en date du 2 septembre 2021 pour la commune de Val d'Oronaye.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 4.15 km : Haute Ubaye - Massif du Chambeyron - FR9301524 A 9.38 km : Le Mercantour - FR9301559 A 9.44 km : Tour des Sagnes - Vallon des Terres Pleines - Orrenaye - FR9301526 A 9.47 km : Coste plane - Champerous - FR9301525
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6. Caractéristiques de l'Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux généreront environ 40 000 m <sup>3</sup> de déblais. Les matériaux réutilisés dans le cadre des travaux seront stockés temporairement à 2,5 km de la zone de travaux et hors lit majeur (environ 26 500 m <sup>3</sup> ). Les matériaux des terrassements seront remis en remblais sur les galeries ou réutilisés en couche de chaussée. Les matériaux excédentaires seront évacués vers des sites de retraitement pour une réutilisation ultérieure (environ 13 500 m <sup>3</sup> ).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les inventaires écologiques menés en 2021 n'ont pas mis en évidence d'habitats et d'espèces floristiques bénéficiant d'un statut légal de protection. Concernant la faune, le projet entraîne la destruction limitée de gîtes et des perturbations du Dolichopode dauphinois, du lézard des murailles et son prédateur la Coronnelle lisse. Le défrichement interviendra avant la période de nidification du Venturon montagnard et l'absence d'héliportage limitera les perturbations vis à vis de l'aigle royal et du gypaète barbu. Environ 4 000 m <sup>2</sup> d'éboulis seront reconstitués sur les galeries avec les matériaux du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite le défrichage d'une surface de 2660 m <sup>2</sup> . Toutefois les formations boisées sont constituées de pinèdes lâches et peu denses de pins noirs associées ponctuellement à quelques pins à crochets et pins sylvestres. La zone défrichée est linéaire et cantonnée en proximité immédiate de la route existante Environ 4 000 m <sup>2</sup> d'éboulis seront reconstitués sur les galeries avec les matériaux du site et permettront la colonisation naturelle des espèces végétales locales.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est concerné par les risques : - avalanche - coulée de boue - glissement de terrain - sismicité (4)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le stockage et la reprise des déblais nécessiteront des vacations de camions sur une distance de 2 500m et hors agglomération. De plus, un approvisionnement du chantier sera nécessaire depuis les centrales et carrières locales. En phase exploitation, le projet n'a pas vocation à augmenter le trafic, mais à le sécuriser. Il a également pour objectif de permettre les déplacements cyclables avec la mise au gabarit de la chaussée et sa sécurisation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux seront source de bruit du à l'activité des engins de chantier, notamment des foreuses, des pelles hydrauliques et du transfert des matériaux. En phase exploitation, le projet ne sera pas une source supplémentaire de bruit car il n'a pas vocation à augmenter le trafic routier.



	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, il n'est pas prévu d'augmentation du trafic et donc d'augmentation des nuisances olfactives actuelles.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux engendreront des vibrations lors des phases de forage pour la réalisation des clous et des pieux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors du chantier l'activité sera en partie nocturne lors de la mise en place des couvertures des galeries qui nécessiteront des coupures totales de la circulation. Lors de ces phases, un éclairage sera nécessaire pour assurer la sécurité des ouvriers et ré-ouvrir à la circulation le plus rapidement possible. La durée de cette phase est évaluée à 5 à 6 mois sur 1 année.</p> <p>En phase exploitation, il n'est pas prévu d'éclairage des galeries.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le chantier engendrera des rejets dans l'air dus à l'activité des engins de chantier. De plus, des poussières liées au déplacement des engins sont prévisibles mais resteront limitées et pourront être réduites par un arrosage régulier.</p> <p>En phase exploitation, le projet ne sera pas source de rejet supplémentaire dans l'air, n'ayant pas vocation à augmenter le trafic.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de rejets liquides. Les eaux de pluie ruisselant sur la chaussée seront évacuées vers le milieu naturel de manière diffuse comme actuellement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les phases de forage seront réalisées par tubage sans apport d'eau et donc de rejet excédentaire d'eau souillée.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets issus du chantier (plastiques, bois de coffrage, béton excédentaire ...) seront collectés, triés et évacués vers un site de traitement autorisé.</p> <p>Les matériaux liés au phase de terrassement seront réutilisés en couverture des galeries.</p> <p>En phase exploitation aucun déchet ne sera produit.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les galeries seront intégrées au versant par le recouvrement des galeries par des matériaux du site dans la continuité des éboulis existants permettant ainsi leur intégration. A terme, les remblais sur les galeries seront colonisés par les végétaux locaux. De plus, les piedroits ajourés contribueront à l'intégration du système de protection. La co-visibilité depuis le fort de Tournoux sera donc atténuée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que comprise dans la forêt domaniale de la Rochaille, le site ne semble pas soumis à une exploitation forestière régulière. Un affaiblissement du couvert végétal risquerait d'accentuer le ravinement du versant. Toutefois, une convention d'exploitation sera conclue entre le Conseil départemental et l'ONF, service gestionnaire de la forêt domaniale.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences de construction de galeries par-blocs du CD04 ne sont pas de nature à se cumuler avec d'autres projets existants ou approuvés.

Après consultation du site <https://side.developpement-durable.gouv.fr/PACA>, les projets situés à proximité sont :

05 - Abriès-Ristolas - Construction du télésiège La Brune / 07/09/2021 - D>36 km

05 - Vars et Crévoux – création de la remontée mécanique Mayt (Chabrières 2), dans le domaine skiable de Vars / PA. / 29/06/2021 - D>15 km

05 - Vars et Crévoux – création de la remontée mécanique Mayt (Chabrières 2), dans le domaine skiable de Vars / PA. / 29/03/2021 - D>15 km

04 - Projet de parc photovoltaïque au lieu-dit "Chanenc" Jausiers (04) / 30/12/2020 - D>7 km

05 - projet photovoltaïque "Homme de Pierre" à Risoul (05) / 26/06/2020 - D>15 km

05 - Vars et Crévoux – création de la remontée mécanique Mayt (Chabrières 2), dans le domaine skiable de Vars / PA. / 25/06/2020 - D>15 km

04 - micro-centrale hydro-électrique sur le torrent de la Chasse sur la commune de Villars-Colmars dans le département des Alpes de Haute-Provence (04) / 20/09/2018 - D>35 km

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Cf annexe 8

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction de galeries pare-blocs sur la RD900 existante, entre les PR 104+327 à 105+135, n'est pas de nature à modifier le fonctionnement de l'ouvrage actuel en terme hydraulique (pas d'interception de cours d'eau, rejets diffus, pas d'augmentation significative de surface imperméabilisée), en terme d'incidences sur le site (maîtrise des emprises, reconstitution d'éboulis, stockage à proximité et réutilisation des déblais), en terme d'incidences sur les espèces végétales et animales (maîtrise du défrichage et de la destruction d'habitats, pas d'héliportage, respect du calendrier écologique, réduction des impacts sur la flore et la faune).

Ainsi au regard des incidences maîtrisées du projet sur son environnement, le projet ne devrait pas être soumis à une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Expertise écologique
Annexe 8 - Mesures et caractéristiques du projet destinés à éviter ou réduire les impacts du chantier
Annexe 9 - Compte-rendu cadrage DDT04

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à DIGNE LES BAINS

le, 12 janvier 2022

Le Directeur des Routes  
et des Interventions Territoriales

Signature

  
**Philippe AURAN**

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



